

Caractéristiques et localisation des postes de la fonction publique en 2021

Solène COLIN¹
Pascal GODEFROY²

En 2021, les effectifs de la fonction publique sont quasi stables, avec une augmentation de 2,8 % du nombre de contractuels et une baisse de 0,6 % du nombre de fonctionnaires. Le recrutement sous le statut de contractuel d'anciens bénéficiaires de contrats aidés continue de baisser. La part des agents de catégorie A est stable, après plusieurs années d'augmentation en lien avec le passage dans cette catégorie de plusieurs cadres d'emplois. La part des agents de catégorie B augmente de trois points suite au reclassement dans cette catégorie des aides-soignants. L'emploi public baisse légèrement en Bretagne, en Île-de-France et en Bourgogne – Franche-Comté, et augmente dans les autres régions, en particulier dans le Grand Est et à La Réunion.

Augmentation du nombre de contractuels et baisse du nombre de fonctionnaires

Depuis 2016, la part des contractuels augmente au sein de la fonction publique² en France³, et atteint 22 % fin 2021 (+ 1 point par rapport à fin 2020). À l'inverse, la part des fonctionnaires se réduit et s'établit à 66 % (- 1 point par rapport à fin 2020) [Figure 1]. Par rapport à fin 2020, le nombre de contractuels a augmenté de 33 800, soit + 2,8 % (contre + 71 900, soit + 6,4 %, entre fin 2019 et fin 2020). Depuis deux ans, cette hausse n'est plus principalement imputable au passage d'agents en contrats aidés vers le statut de contractuel de droit public : parmi les 35 800 bénéficiaires de contrats aidés en activité fin 2020, seuls 4 700 sont contractuels au sein du même versant fin 2021. Ces passages étaient plus nombreux les années précédentes : + 14 100 en 2020, + 25 000 en 2019 et + 30 000 en 2017 et 2018. Le nombre de fonctionnaires se replie quant à lui de 21 700 dans l'ensemble de la fonction publique, soit une baisse de 0,6 % par rapport à fin 2020.

Par rapport à fin 2020, la hausse du nombre de contractuels est plus forte dans la fonction publique territoriale (+ 4,0 %) que dans la fonction publique de l'État (+ 2,8 %) et dans la fonction publique hospitalière (+ 1,0 %), alors qu'en 2020, dans le contexte de la crise sanitaire, c'est dans la fonction publique hospitalière que la hausse du nombre de contractuels était la plus forte.

1 SDessi-DGAFP

2 Les données d'emploi de la fonction publique sont hors contrats aidés.

3 Sauf précision contraire, « France » correspond à « France hors Mayotte ».

Figure 1 : Effectifs de la fonction publique par statut

		Au 31 décembre 2021		Évolution par rapport à 2020	Évolution annuelle moyenne entre 2011 et 2021
		Effectifs (en milliers)	Structure (en %)	Effectifs (en %)	Effectifs (en %)
Fonction publique de l'État	Fonctionnaires	1 519,6	60	-0,8	-0,2
	Contractuels	519,3	21	2,8	3,6
	Militaires	311,3	12	-0,1	-0,2
	Autres catégories et statuts ⁽¹⁾	168,8	7	-2,0	-0,7
	Total	2 519,0	100	-0,1	0,4
Fonction publique territoriale	Fonctionnaires ⁽²⁾	1 446,8	74	-0,6	0,3
	Contractuels ⁽²⁾	436,8	22	4,0	2,0
	Autres catégories et statuts ⁽¹⁾	59,0	3	4,6	-0,4
	Total	1 942,5	100	0,6	0,6
Fonction publique hospitalière	Fonctionnaires	806,7	67	0,0	-0,2
	Contractuels	274,5	23	1,0	3,5
	Autres catégories et statuts ⁽¹⁾	131,8	11	2,6	1,7
	Total	1 212,9	100	0,5	0,7
Ensemble de la fonction publique	Fonctionnaires ⁽²⁾	3 773,1	66	-0,6	0,0
	Contractuels ⁽²⁾	1 230,5	22	2,8	3,0
	Militaires	311,3	5	-0,1	-0,2
	Autres catégories et statuts ⁽¹⁾	359,6	6	0,7	0,2
	Total	5 674,4	100	0,3	0,5

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, situés en France (hors Mayotte). Hors bénéficiaires de contrats aidés.

(1) La catégorie « Autres catégories et statuts » recouvre principalement des enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat et des ouvriers d'État dans la FPE, des assistants maternels et familiaux dans la FPT, des médecins dans la FPH et des apprentis dans les trois versants.

(2) Pour respecter le secret statistique, dans la FPT, les militaires sont regroupés avec les fonctionnaires, et les militaires volontaires avec les contractuels.

Lecture : Fin 2021, la part des fonctionnaires dans les effectifs de la fonction publique est de 66 %.

Dans la fonction publique territoriale (FPT), le nombre de contractuels augmente de 16 900 par rapport à 2020 (contre + 12 200 en 2020), dont 3 600 liés au passage de contrats aidés au statut de contractuel dans le même versant. Cette hausse du nombre de contractuels n'est que partiellement compensée par la baisse du nombre de fonctionnaires (- 8 800, soit - 0,6 %). Dans la fonction publique de l'État (FPE), le nombre de contractuels augmente de 14 300 par rapport à 2020 (contre + 35 900 en 2020), dont seulement 330 anciens contrats aidés. C'est dans ce versant que la baisse du nombre de fonctionnaires est la plus importante (- 12 800, soit - 0,8 %). Dans la fonction publique hospitalière (FPH), le nombre de contractuels augmente de 2 600 par rapport à 2020 (contre + 23 800 en 2020), dont 700 anciens contrats aidés. Le nombre de fonctionnaires est stable.

Les effectifs des « Autres catégories et statuts » (les enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat, les ouvriers d'État, les assistants maternels et familiaux, les collaborateurs de cabinet, les médecins et les apprentis, etc.) augmentent de 0,7 % dans l'ensemble de la fonction publique (après une baisse de 0,4 %), avec des évolutions contrastées. Dans la FPT (+ 4,6 %), la hausse est principalement due aux apprentis (+ 29,2 %), et dans la FPH (+ 2,6 %), aux médecins et aux internes (+ 2,6 %). Ces effectifs baissent de 2 % dans la FPE.

Caractéristiques et localisation des postes de la fonction publique en 2021

La proportion d'agents de catégorie B augmente de trois points en 2021

En 2021, la fonction publique est composée de 38 % d'agents de catégorie A⁴, de 20 % d'agents de catégorie B et de 42 % d'agents de catégorie C (Figure 2). Par rapport à 2020, la part des agents de catégorie A est stable (mais elle a augmenté de quatre points depuis 2011). La part des agents de catégorie A est plus forte dans la FPE que dans les deux autres versants : fin 2021, 56 %, contre respectivement 13 % dans la FPT et 40 % dans la FPH (y compris médecins et internes). Le poids des enseignants explique la prépondérance de la catégorie A dans la FPE. Hors enseignants, un peu moins d'un agent civil de l'État sur trois et un militaire sur huit relèvent de cette catégorie.

Figure 2 : Répartition par catégorie hiérarchique
en %

	Catégorie A			Catégorie B			Catégorie C		
	2011	2020	2021	2011	2020	2021	2011	2020	2021
Fonction publique de l'État	54	55	56	26	24	24	20	21	21
Agents civils	61	61	62	21	19	19	18	19	19
<i>hors enseignants⁽¹⁾</i>	26	30	32	35	35	34	37	35	34
Militaires	13	13	13	53	54	54	33	33	33
Fonction publique territoriale	9	13	13	14	12	12	77	75	75
Fonction publique hospitalière⁽²⁾	29	40	40	21	12	26	50	48	34
Total	34	37	38	21	17	20	46	45	42

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP-SDessi.

Champ : Emplois principaux, tous statuts, situés en France (hors Mayotte). Hors bénéficiaires de contrats aidés et hors catégorie indéterminée (chaque année, pour 1 % à 2 % des agents, la catégorie n'est pas renseignée dans Siasp).

(1) Enseignants : professeurs de l'enseignement supérieur, professeurs agrégés, certifiés et assimilés, enseignants en coopération, professeurs des collèges et maîtres auxiliaires, instituteurs et assimilés, élèves enseignants. Hors chercheurs.

(2) L'évolution de la part de catégorie A au sein de la FPH est liée notamment à la requalification progressive de certains corps de catégorie B en catégorie A.

Lecture : En 2021, 56 % des agents de la FPE sont des catégories A, contre 54 % en 2011.

La répartition des agents par catégorie hiérarchique au sein de la FPE est relativement stable sur les dix dernières années. Notons cependant que la part des agents de catégorie A continue d'augmenter, de 0,3 point en 2021, et de deux points depuis 2011, tandis que celle des agents de catégorie B diminue de 0,2 point (et de 2 points⁵ depuis 2011).

Dans la FPT, la part des agents de catégorie A est stable en 2021, à 13 %, après toutefois une augmentation de trois points entre fin 2018 et fin 2019, et une augmentation de quatre points depuis 2011. La part des agents de catégorie C, qui représentent les trois quarts des agents, est également stable, après une baisse de deux points depuis 2011.

C'est dans la FPH que les mouvements entre catégories sont le plus perceptibles depuis dix ans. Depuis 2011, la part des agents relevant de la catégorie A a progressé de 11 points. Ce changement est en grande partie la conséquence des requalifications progressives de certains corps de catégorie B en catégorie A, notamment des infirmières à compter de 2010, des rééducateurs et manipulateurs d'électroradiologie en 2018, ainsi que des assistants socio-éducatifs en 2019. De la même façon, mais plus récemment, après une baisse de neuf points entre 2011 et 2020, la part des agents de catégorie B progresse fortement entre 2020 et 2021 (+ 14 points), essentiellement parce qu'une partie des aides-soignants a été reclassée en catégorie B (loi Ségur de 2021, suite

4 Les catégories hiérarchiques de la fonction publique correspondent : pour la catégorie A, à des fonctions de conception, de direction et d'encadrement ; pour la catégorie B, à des fonctions d'application et de rédaction ; pour la catégorie C, à des fonctions d'exécution.

5 Les données présentées dans la figure 2 sont arrondies à l'unité, et l'écart n'est que de un point. Toutefois, l'écart arrondi des données brutes est bien de deux points. De manière générale, dans la suite du document, les répartitions structurelles présentées dans les figures sont arrondies à l'unité. Ainsi, les écarts calculés à partir des données des figures peuvent différer de ceux présentés dans le texte, qui, eux, se rapportent aux données brutes.

aux accords du Ségur de la santé de 2020). Symétriquement, la part des agents de catégorie C baisse fortement en 2021, à 34 %, soit – 14 points (et – 16 points depuis 2011).

Au sein de la catégorie A, on isole la catégorie A+, qui regroupe les emplois d'encadrement supérieur et de direction⁶. Dans l'ensemble de la fonction publique, fin 2021, près de 107 500 agents appartiennent à la catégorie, soit 1,9 % des agents (contre 2,2 % en 2011). Ils sont le plus nombreux dans la FPE : 86 % des agents de la catégorie A+ travaillent dans la FPE, où leur part dans les effectifs atteint 3,7 %. Seuls 10 % des A+ travaillent dans la FPT, où ils représentent moins de 1 % des effectifs, et 4 % dans la FPH, où ils représentent moins de 1 % des effectifs.

Depuis 2011, le nombre d'agents civils augmente moins vite en Île-de-France que sur le reste du territoire

En 2021, la France compte 74 agents civils⁷ en équivalent temps plein (ETP) pour 1 000 habitants (**Figure 3**). Le nombre est sensiblement plus élevé dans les DOM (90 ETP pour 1 000 habitants) et en Corse (81 ETP pour 1 000 habitants), régions qui, du fait de leur insularité, doivent réunir sur un territoire restreint l'ensemble des services publics. En France métropolitaine, le taux d'administration civile est plus élevé en Île-de-France (82 ETP pour 1 000 habitants) que dans le reste du territoire (71 ETP pour 1 000 habitants). Cette plus forte concentration francilienne de l'emploi public s'explique par la spécificité de la région parisienne, qui réunit les services centraux des ministères, de nombreuses administrations, ou encore de grands centres hospitaliers de rayonnement national. Le taux d'administration, stable en 2021, atteint 146 ETP pour 1 000 habitants dans la capitale. Depuis 2011, en France métropolitaine, il a augmenté de un point.

Figure 3 : Taux d'administration au 31 décembre 2021

en ETP pour 1 000 habitants

	Fonction publique de l'État, agents civils	Fonction publique territoriale	Fonction publique hospitalière	Ensemble de la fonction publique 2021	Ensemble de la fonction publique 2020
Province	28	26	17	71	71
Île-de-France	42	27	14	82	82
<i>dont Paris</i>	86	34	27	146	146
<i>dont autres départements d'Île-de-France</i>	32	26	11	69	69
France métropolitaine	31	26	17	73	73
DOM (hors Mayotte)	37	36	17	90	90
<i>dont Guadeloupe</i>	38	38	18	94	95
<i>dont Martinique</i>	38	42	25	105	104
<i>dont Guyane</i>	44	28	15	87	88
<i>dont La Réunion</i>	35	35	13	83	83
France (hors Mayotte)	31	26	17	74	74

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - SDessi.

Champ : Emplois principaux, civils, situés en France (hors Mayotte). Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Le taux d'administration correspond au nombre d'agents civils de la fonction publique (converti en équivalent temps plein) pour 1 000 habitants.

Lecture : En 2021, il y a 38 ETP au sein de la FPE pour 1 000 habitants en Guadeloupe.

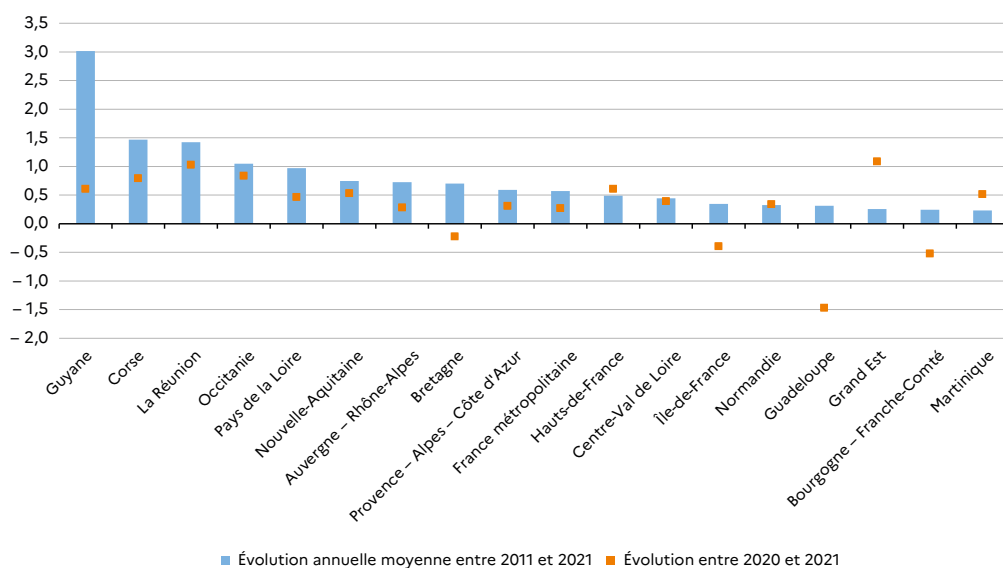
6 La liste des corps et cadres d'emploi A+ est publiée dans les définitions, sur le portail de la fonction publique, dans la rubrique « Études & Statistiques ». Les militaires et le corps médical ne sont pas comptés en catégorie A+, quelles que soient les fonctions exercées.

7 À des fins de comparaison entre territoires, l'indicateur est construit sans les militaires, car leur localisation géographique n'est pas renseignée dans Siasp (Système d'information sur les agents des services publics). Sur le champ France (hors Mayotte), la prise en compte des militaires fait passer de 74 à 78 le nombre d'agents en ETP pour 1 000 habitants.

Caractéristiques et localisation des postes de la fonction publique en 2021

En France métropolitaine, entre 2011 et 2021, le nombre d'agents civils augmente dans toutes les régions (**Figure 4**). Entre 2020 et 2021, les évolutions sont plus contrastées. Le nombre d'agents civils baisse légèrement en Bretagne (-0,2 %), en Île-de-France (-0,4 %) et en Bourgogne - Franche-Comté (-0,5 %), et augmente dans les autres régions, le plus fortement dans le Grand Est (+1,1 %, après une baisse de 0,2 % en 2020).

Figure 4 : Évolution annuelle moyenne des effectifs physiques par région entre 2011 et 2021 en %



Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - SDessi.

Champ : Emplois principaux, civils de la fonction publique, situés en France (hors Mayotte). Hors bénéficiaires de contrats aidés.

Lecture : Entre 2020 et 2021, les effectifs physiques en Guyane ont augmenté de 0,6 %. Ils ont augmenté de 3,0 % en moyenne par an entre 2011 et 2021.

La Corse est la région métropolitaine dans laquelle le nombre d'agents civils a le plus augmenté depuis 2011 (+1,5 % par an en moyenne : +2,0 % dans la FPT et +3,0 % dans la FPH, où l'on passe de 4 500 agents civils en 2011 à 6 000 en 2021). Elle est suivie par l'Occitanie (+1,0 %). Sur dix ans, la hausse a été moins dynamique en Bourgogne - Franche-Comté (+0,2 % d'agents civils par an en moyenne), dans le Grand Est (+0,3 %) et en Normandie (+0,3 %, avec une baisse des effectifs de la FPE, passés de 93 500 en 2011 à 92 500 en 2021). Le nombre d'agents civils augmente moins vite en Île-de-France (+0,3 % par an en moyenne) que sur l'ensemble du territoire métropolitain (+0,6 %).

En outre-mer, entre 2011 et 2021, le nombre d'agents civils a fortement augmenté en Guyane (+3,0 % par an en moyenne ; +5,8 % pour la FPH) et à La Réunion (+1,4 % par an en moyenne ; +3,2 % pour la FPH). En revanche, l'emploi public a légèrement moins augmenté qu'au niveau national en Guadeloupe (+0,3 % par an en moyenne) et en Martinique (+0,2 %), l'une des seules régions françaises dont la démographie recule régulièrement.

Encadré 1 : Les apprentis dans la fonction publique

Fin 2021, 24 700 apprentis se forment dans la fonction publique, soit une très forte hausse (+ 28 %) par rapport à fin 2020 (**Figure**). Cette hausse concerne les trois versants, mais provient essentiellement de la FPT (+ 3 500 apprentis, soit + 29 %), notamment des établissements publics locaux auxquels les centres de formation des apprentis sont rattachés. Les effectifs d'apprentis de l'Éducation nationale (hors établissements publics administratifs – EPA) représentent moins de 1 % de l'ensemble des apprentis de la FPE.

Figure : Effectifs des apprentis par type d'employeur

		2021		Évolution par rapport à 2020 (en %)
		Effectifs	Part (en %)	
Fonction publique de l'État	Ministères	5 300	68	24,8
	<i>dont Armées</i>	1 800	23	3,0
	<i>dont Intérieur</i>	1 700	22	64,2
	<i>dont ministères économiques et financiers</i>	600	8	45,0
	EPA	2 500	32	26,4
	Total	7 800	100	25,4
Fonction publique territoriale	Collectivités territoriales	11 500	74	26,3
	<i>dont Communes</i>	8 400	54	23,2
	Établissements publics locaux	4 100	26	38,2
	Total	15 600	100	29,2
Fonction publique hospitalière	Total	1 300	-	37,6
Ensemble de la fonction publique		24 700	-	28,4

Source : Siasp, Insee. Traitement DGAFP - SDessi.

Champ : Emplois principaux, apprentis, situés en France (hors Mayotte).

Caractéristiques et localisation des postes de la fonction publique en 2021

Encadré 2 : En 2021, la moitié des contractuels sont en CDD

Dans la fonction publique en 2021, la part des contractuels en contrat à durée déterminée (CDD) diminue (52 %, contre 55 % en 2020) [Figure]. Cette évolution entre 2020 et 2021 est toutefois à prendre avec précaution, en raison de la refonte de l'enquête Emploi en 2021.

En 2021, une majorité des contractuels en CDD de la fonction publique ont un contrat de courte durée : 59 % ont un contrat d'une durée inférieure à un an, et seuls 11 % ont un contrat de plus de trois ans. La FPE emploie davantage de contrats à durée indéterminée (CDI) [61 %], et la durée des CDD y est supérieure à celle pratiquée dans les autres versants : 54 % des contractuels ont un contrat d'une durée inférieure à un an et 14 % un contrat de plus de trois ans, contre respectivement 56 % et 12 % dans la FPT et 75 % et 4 % dans la FPH.

Figure : Répartition des contractuels par type de contrat et durée en 2021

en %

	Répartition CDI/CDD		Répartition des CDD par durée		
	CDI	CDD	CDD < 1 an	CDD 1 à 3 ans	CDD > 3 ans
Fonction publique de l'État	61	39	54	32	14
Fonction publique territoriale	32	68	56	32	12
Fonction publique hospitalière	48	52	75	21	4
Ensemble de la fonction publique	48	52	59	30	11

Source : Insee, enquêtes Emploi. Traitement DGAFP-SDesi.

Champ : France (hors Mayotte), agents de la fonction publique. Hors bénéficiaires de contrats aidés, hors assistants maternels, médecins et militaires. Dans Siasp, la catégorie « Contractuels » ne comprend pas les militaires, les médecins, les assistants maternels et les enseignants du privé non titulaires.

Lecture : Parmi les contractuels de la fonction publique, 52 % sont en CDD en 2021.

Encadré 3 : L'emploi public à Mayotte et dans les collectivités d'outre-mer

À Mayotte, la fonction publique emploie 21 000 agents au deuxième trimestre 2022, dont 12 200 travaillent dans la FPE et 8 700 exercent dans la FPT ou la FPH. Le taux d'administration est inférieur au taux moyen des autres régions françaises : 70 emplois publics pour 1 000 habitants, contre 73 en moyenne dans le reste de la France. Il est d'autant inférieur que, contrairement aux taux calculés pour les autres régions et la France hors Mayotte (voir Figure 3), il n'est pas corrigé de la quotité de travail et est donc surévalué. Entre 2009 et 2022, les créations d'emploi ont été particulièrement importantes dans la FPE. Ainsi, sur les 8 100 emplois publics créés à Mayotte sur la période, 7 500 le sont dans la FPE. En revanche, le nombre d'emplois en 2022 dans les collectivités territoriales et à l'hôpital n'augmente que de 600 par rapport à 2009. La création d'emplois avait été dynamique de 2014 à 2017 avec le développement des contrats aidés, en particulier dans les communes, qui en sont les principaux employeurs. Mais depuis le premier trimestre 2017, les contrats aidés ont diminué de moitié.

En 2020, en Polynésie française, le personnel civil de l'État, y compris le personnel enseignant du primaire et du secondaire, représente 8 300 agents. Cet effectif est stable par rapport à 2019, et en baisse de 1,0 % en moyenne annuelle depuis 2010.

En 2019, en Nouvelle-Calédonie, le secteur public (hors militaires) emploie 22 400 personnes, soit un emploi sur quatre. Ces emplois sont occupés par 9 100 contractuels (+ 0,9 % par an depuis 2009), 9 900 fonctionnaires de Nouvelle-Calédonie (+ 1,8 % par an depuis 2009) et 3 400 fonctionnaires de l'État (- 0,8 % par an depuis 2009). En 2019, l'emploi dans le secteur public augmente de 0,9 %, un rythme proche de celui observé sur dix ans (+ 1,0 %) et supérieur à celui de l'emploi privé (+ 0,4 %).

Sources et définitions

Sources

Le **système d'information sur les agents des services publics (Siasp)**, produit par l'Insee à partir de 2009, recense les données sur l'emploi et les rémunérations des agents des trois versants de la fonction publique.

Le champ de l'étude porte sur les postes principaux au 31 décembre. Il s'agit, pour chaque agent, du poste actif et non annexe qu'il occupe à cette date (le plus rémunérateur s'il en occupe plusieurs). Un poste est actif s'il donne lieu à une rémunération d'activité ; il est non annexe si cette rémunération et le volume de travail associé sont suffisants. Certains salariés présents fin décembre deux années consécutives peuvent connaître des interruptions en cours d'année. Ils sont caractérisés par leur poste principal au 31 décembre. Pour le calcul du volume de travail, les salariés occupant au moins un poste non annexe en cours d'année sont caractérisés par leur poste principal annuel.

Définitions

Le périmètre de la **fonction publique** renvoie aux personnes morales et organismes soumis au droit administratif, dans lequel le recrutement se fait sur la base du droit public. La fonction publique se décompose en trois versants : la fonction publique de l'État (FPE), la fonction publique territoriale (FPT) et la fonction publique hospitalière (FPH). Le tracé de chaque versant s'appuie essentiellement sur la catégorie juridique de l'employeur.

Dans cette publication, les **agents publics** sont les salariés de la fonction publique, hors bénéficiaires de contrats aidés, car ces derniers sont des salariés de droit privé. Formellement, les apprentis ne sont pas des agents publics, mais ils sont comptés avec eux dans cette publication.

Un **contrat aidé** est un contrat de travail dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides qui peuvent prendre la forme d'une subvention à l'embauche, de l'exonération de certaines cotisations sociales, d'une aide à la formation.

Un **contractuel** est un agent civil de la fonction publique qui n'est ni fonctionnaire ni bénéficiaire d'un contrat aidé, et qui ne relève pas des « Autres catégories et statuts ».

Ces **Autres catégories et statuts** relèvent de contrats particuliers non régis par les règles de droit commun des agents non titulaires *stricto sensu*. Cette catégorie recouvre principalement les enseignants d'établissement privé sous contrat et les ouvriers d'État dans la FPE, les assistants maternels et familiaux et les collaborateurs de cabinet dans la FPT, les médecins dans la FPH, et les apprentis dans les trois versants.

Un **fonctionnaire** est un agent civil ayant réussi un concours de la fonction publique ou devenu titulaire à l'issue d'un plan de titularisation. Dans certains cas, un agent peut être titularisé en catégorie C sans avoir passé de concours.

Les corps ou cadres d'emplois de fonctionnaires sont classés en trois **catégories statutaires** (dites aussi **catégories hiérarchiques**) selon leur niveau de recrutement et les fonctions qui ont vocation à être exercées par ces corps. Les statuts particuliers fixent le classement de chaque corps dans l'une des catégories suivantes :

- la catégorie A pour les fonctions d'étude générale, de conception et de direction ;
- la catégorie B pour les fonctions d'application ;
- la catégorie C pour les tâches d'exécution.

Par assimilation, les corps de fonctionnaires sans classification dans les textes statutaires et les agents contractuels de droit public sont classés dans l'une de ces trois catégories.

Bien qu'elle n'ait pas d'existence juridique, la notion de **catégorie A+** est fréquemment utilisée pour distinguer les corps et emplois fonctionnels de l'encadrement supérieur au sein de la catégorie A. Cette notion recouvre l'ensemble des corps et cadres d'emplois culminant en « hors échelle B », recrutant par voie de promotion interne dans des corps de catégorie A, *a minima* au niveau de la licence, et dont les missions correspondent à des fonctions supérieures d'encadrement, de direction, d'expertise, de contrôle ou d'inspection. Les emplois fonctionnels qui correspondent à des postes le plus souvent à hautes responsabilités et dont le vivier d'accès est constitué des corps et cadres d'emplois culminant au moins en hors échelle B sont également inclus.

Pour en savoir plus

- Colin S., Godefroy P. (2023), « Évolution des effectifs de la fonction publique en 2021 », *Stats Rapides* n° 97, DGAFP, juin. <https://www.fonction-publique.gouv.fr/toutes-les-publications/evolution-des-effectifs-de-la-fonction-publique-en-2021>
- Donzeau N., Godefroy P. (2023), « En 2021, l'emploi augmente de nouveau dans la fonction publique », *Insee Première* n° 1947, Insee, mai. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7621088>